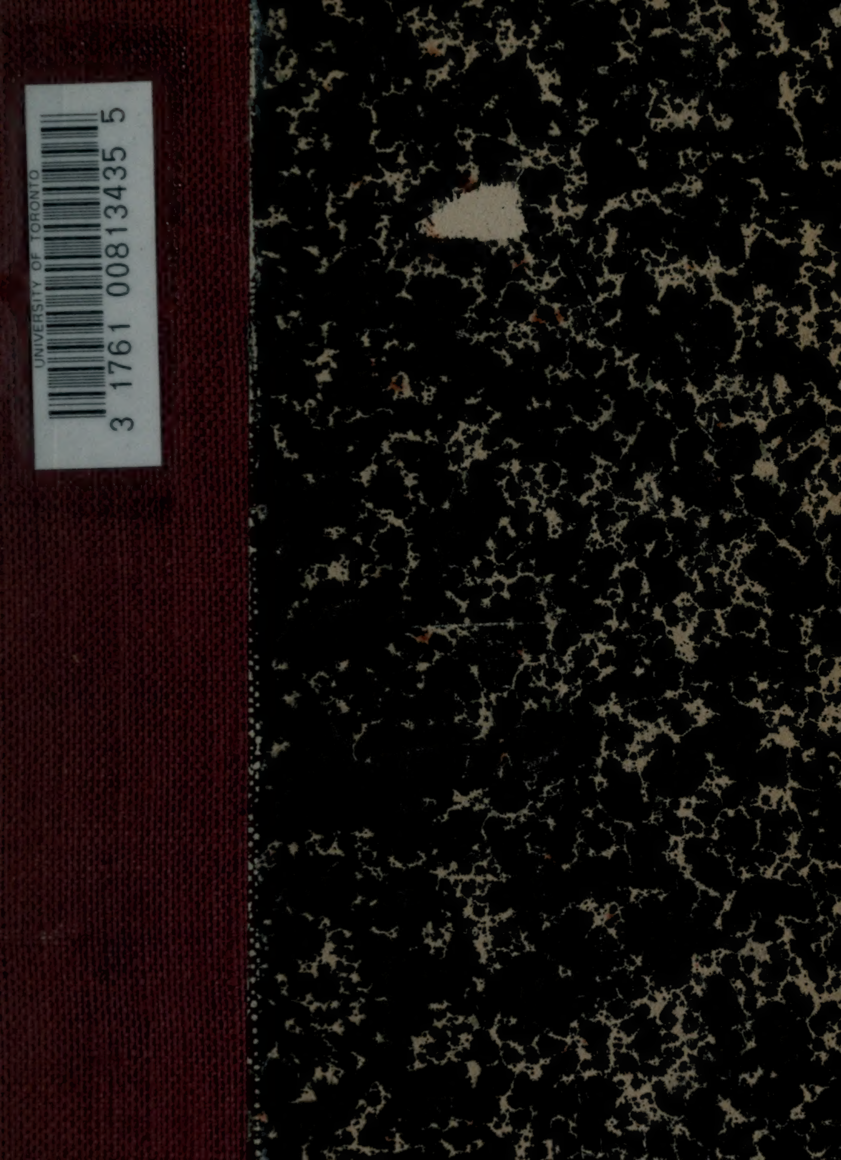

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00813435 5





BALZAC

ET LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

(1833-1913)

DU MÊME AUTEUR

Pour paraître prochainement

LA

MAISON DE BALZAC

Hier et Aujourd'hui

(Histoire — Description — Catalogue)

avec de nombreuses figures

tirées du Musée Balzac

LOUIS DE ROYAUMONT

BALZAC

ET LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

(1833-1913)



DORBON-AINÉ
19, BOULEVARD HAUSSMANN, 19
PARIS



PRÉAMBULE

Le 5 juillet 1913, en une séance solennelle tenue à la Sorbonne, en présence du Gouvernement, la Société des Gens de Lettres a commémoré le 75e anniversaire de sa constitution légale.

M. Georges Lecomte, son président, a prononcé un discours où il a rappelé les origines de cette Société. En voici quelques passages :

Ce printemps, il y a eu trois quarts de siècle que, sur l'initiative intelligente et hardie de Louis Desnoyers, romancier dont la fantaisie s'alliait au plus ingénieux bon sens, des écrivains célèbres s'unirent pour que désormais les littérateurs ne fussent plus tout à fait des parias dans un monde que, par leurs livres, ils exaltent, émeuvent, charment, divertissent.

En des pages d'une logique éloquente, Balzac, de tous le plus qualifié pour mettre en relief le dérisoire contraste entre les trésors nés du talent et les spoliations paradoxales dont historiens, romanciers, poètes, critiques, étaient alors victimes, fit appel à la sagesse de ses confrères et à la justice de l'opinion.

Après que Villemain l'eût constituée, c'est Victor Hugo qui devint son président, à peu près vers l'époque où y fut agréé notre cher doyen François Fertiault qui a fêté lui-même son centenaire, ses soixante-dix ans de sociétariat en publiant, la quinzaine passée, un nou-

veau recueil de vers et dont nous avons la joie de saluer sur cette estrade la forte et lucide vieillesse.

En sa personne rendons hommage à cette génération de fondateurs qui, à l'appel de Balzac, sous la direction de Victor Hugo, grâce aux persévérants efforts d'hommes tels qu'Alexandre Dumas, Augustin Thierry, Lamennais, François Arago, Léon Gozlan, Frédéric Soulié, Nisard, Villemain, Eugène Süe, Félix Pyat, Granier de Cassagnac, Hippolyte Lebas, contribuèrent brillamment à faire admettre que la propriété de l'écrivain sur son œuvre n'est pas moins respectable que toute autre propriété, que les frontières ne doivent pas l'annuler, et que, après avoir ému ou enchanté la foule, traduit ses fièvres, ses espérances ou ses colères, aidé à une époque à prendre connaissance d'elle-même et préparé l'avenir, les écrivains ont bien quelques droits à la sympathie de l'opinion autour de leurs efforts pour se préserver eux-

mêmes d'une vieillesse sans pain et pour se donner la consolante certitude que, après eux, dans les yeux des chères, des vaillantes compagnes de leur labeur, les larmes de détresse ne s'ajouteront pas aux larmes de chagrin.

Si, parmi tant d'incertitudes et de luttes, la Société des Gens de Lettres a pu, sans jamais s'avilir par l'agressive bassesse de l'égoïsme professionnel, réaliser peu à peu les désirs exprimés par Balzac dans son impressionnant appel *Pro aris et focis*, quels devoirs encore la solidarité confraternelle nous impose !

La date que rappelle cette cérémonie est celle de la réunion première du premier groupement et de la rédaction du premier contrat constitutif d'une association légale entre gens de lettres. Ce contrat, cette réunion étaient la suite donnée, après cinq ans d'efforts occultes et de préparation, à un projet exposé par Honoré de Balzac, dès 1833.

C'est si l'on veut l'accouchement après la longue parturition, suite du geste fécondateur.

Nous espérons l'avoir démontré dans les pages qui suivent.





I

Si la littérature aujourd'hui nourrit à peu près son monde, c'est au principe de l'association qu'on le doit. Or, le premier, le principal organisme de cet affranchissement économique des professionnels, a été la Société des Gens de Lettres. Montrer que Balzac en fut l'instigateur et par là même le véritable créateur, c'est rappeler aux gens de lettres ce qu'ils doivent à Balzac.

L'heure est favorable à cette constatation, où l'on célèbre solennellement les origines de cette puissante association.

Les souffrances de l'inventeur ! c'est un thème qui domine la vie et l'œuvre de Balzac, et, par inventeur, il entend le génie qui crée, dans quelques branches de l'activité humaine que ce soit, l'inventeur qui enrichit l'humanité et qui en meurt, à qui l'humanité fait chèrement payer un laurier qui ne fleurira que sur son tombeau. *Le Chef d'œuvre inconnu, la Recherche de l'Absolu, Eve et David, Gambara, les Ressources de Quinola,* dix autres épisodes de la *Comédie Humaine* témoignent de cette hantise.

C'est que sous les traits du peintre, du chimiste, de l'imprimeur, du musicien, du mécanicien, c'est toujours *soi* que Balzac a mis en scène. C'est lui l'inlassable inventeur d'idées, inlassablement dépouillé par les frelons qui vivent, sous le couvert des lois, de l'invention d'autrui. Il n'a pas produit seulement dans son œuvre littéraire ses protesta-

tions contre un dol pour ainsi dire endémique et perpétuel, il a eu l'occasion de *vivre* personnellement ce rôle de dupe et de plaider, en cette qualité, devant l'opinion, la cause de tous ses confrères, victimes comme lui d'un état voisin du brigandage. Et c'est de ce procès étendu du particulier au général qu'est sortie la Société des Gens de Lettres.

C'était en 1833, Honoré de Balzac avait alors 34 ans. Après ses débuts obscurs comme romancier anonyme ou pseudonyme, après son infructueuse tentative commerciale de la rue Visconti, et la liquidation de son imprimerie-fonderie, il s'était jeté à corps perdu dans le travail. Il était allé d'abord en Bretagne et il en était revenu avec cette épopée *Le dernier Chouan*, où il égalait du premier coup Walter Scott, dans un genre où il allait bientôt le surpasser. Le succès fut nul.

Balzac comprend que le talent ne suffit pas pour violenter l'opinion, faire brèche dans la masse et s'imposer. Il faut tirer le canon. Il sort donc des cartons sa *Physiologie du mariage*, œuvre due à l'inspiration paternelle et qui contient des pages nombreuses du père Bernard Balzac. Cette fois ce fut le succès..... de scandale, mais le succès.

Là-dessus Balzac publie (1830) ses premières scènes de la *Vie Privée : La Vendetta, Le Bal de Sceaux, La Paix du Ménage, La Maison du chat qui pelote,* etc.

Les femmes que la *Physiologie du mariage* avait scandalisées prirent ces ouvrages pour une réparation, une amende honorable de l'auteur. Ils étaient en effet aussi flatteurs pour elles que le précédent livre avait été cruel. En un moment Balzac fut à la mode. Les journaux s'arrachèrent sa copie, car ces

débuts coïncident heureusement avec l'éclosion subite et prodigieuse de la presse quotidienne, et tout en satisfaisant à une collaboration multiple, il publiait de nouveaux chefs-d'œuvre : *Louis Lambert, Eugénie Grandet, le Colonel Chabert, la Peau de Chagrin, le Médecin de Campagne,* etc.

La puissance du génie qui se dévoilait ici ameute la critique : c'est la consécration de la gloire pour un débutant. Mais il en subit en même temps une autre conséquence. Comme il jette dans la circulation de nombreuses idées neuves, les produits d'une inspiration prodigue, les requins de la littérature se précipitent sur l'œuvre, sur les idées du jeune romancier. On le pille effrontément et légalement puisqu'à cette date il n'y a pas de propriété littéraire.

Ne voit-il pas son *Colonel Chabert* utilisé commercialement sous ses yeux par deux

auteurs dramatiques, Jacques Arago et Louis Lurine, et transformé en un infâme vaudeville !

A la date du 1er août 1833 il écrit à Mme Hanska :

« *L'Europe littéraire* a cité *la vie de Napoléon* récitée par un soldat de la garde impériale dans une grange à des paysans, un des morceaux capitaux du *Médecin de Campagne*. Bah ! voici des spéculateurs qui depuis huit jours me volent, l'impriment sans ma permission, et voici vingt mille exemplaires de ce fragment vendus. Ils ne disent ni mon nom ni celui de mon œuvre, ils m'assassinent et se taisent, ils me volent ma gloire et mon pécule, à moi, pauvre ! »

On comprend l'irritation qui couve au cœur de cet inventeur d'ailleurs très sensible, très facilement irritable. Est-il donc

vrai qu'il soit sans défense, lui et ses confrères ?.....

Hélas !

Quelle était en effet la situation des littérateurs en face de leurs œuvres ? la plus misérable sans doute, la plus aléatoire, celle de producteurs auxquels on conteste la propriété de leurs productions !

Tout ce qu'un auteur livre au public devient propriété publique avait décrété la Constituante !

Mais quoi ! faut-il se soumettre sans luttes et sans espoir à cet ostracisme ? n'y a-t-il rien à faire, rien à dire ?

Balzac est trop ardent, trop volontaire, il y a en lui trop d'énergie pour qu'il accepte le sort qui lui est fait, sort commun à tous les gens de lettres.

Et comme pour lui il n'y a qu'un pas de la résolution à l'action, il lance dans la

Revue de Paris son admirable *Lettre aux Ecrivains français du XIXe siècle* (novembre 1833).

Il est nécessaire d'en rappeler le début, qui expose nettement, éloquemment la situation des auteurs au commencement du XIXe siècle.





II

A nulle époque, dit-il, l'artiste ne fut moins protégé ; nul siècle n'a eu de masses plus intelligentes ; en aucun temps la pensée n'a été si puissante ; jamais l'artiste n'a été individuellement si peu de chose. La Révolution française, qui se leva pour faire reconnaître tant de droits méconnus, vous a plongés sous l'empire d'une loi barbare. Elle a déclaré vos œuvres propriétés publiques, comme si elle eût prévu que la littérature et les arts allaient émigrer. Certes, il existe une grande idée dans cette loi. Sans doute, il était beau de voir la Société dire au

génie : Tu nous enrichiras et tu resteras pauvre. Ainsi les choses allaient-elles depuis longtemps ; mais, depuis longtemps aussi, les rois ou les peuples se permettaient des ovations et des honneurs tardifs que la Révolution n'admettait point pour les hommes supérieurs.

Ainsi, messieurs, vous poètes, vous musiciens, vous dramatistes, vous prosateurs, tout ce qui vit par la pensée, tout ce qui travaille pour la gloire du pays, tout ce qui doit pétrir le siècle ; et ceux qui s'élancent du sein de la misère pour aller respirer au soleil de la gloire, et ceux qui, pleins de volonté triomphent, tous sont déclarés inhabiles à se succéder à eux-mêmes. La *loi*, pleine de respect pour les ballots du marchand, pour les écus acquis par un travail en quelque sorte matériel, et souvent à force d'infamie, la *loi* protège la terre, elle protège la maison du prolétaire qui a sué ; elle confisque l'ouvrage du poète qui a pensé.

S'il est au monde une propriété sacrée, s'il

est quelque chose qui puisse appartenir à l'homme, n'est-ce pas ce que l'homme crée entre le ciel et la terre, ce qui n'a de racine que dans l'intelligence, et qui fleurit dans tous les cœurs ?

Les lois divines et humaines, les humbles lois du bon sens, toutes les lois sont pour nous ; il a fallu les suspendre toutes pour nous dépouiller. Nous apportons à un pays des trésors qu'il n'aurait pas, des trésors indépendants et du sol et des transactions sociales et, pour prix du plus exorbitant de tous les labeurs, le pays en confisque les produits.

Le tableau se poursuit pendant douze cents lignes sur ce ton, avec des précisions juridiques qui font souvenir que Balzac est un fils de la Basoche.

Mais ce n'est pas seulement pour formuler tout haut un sentiment général inexprimé jusque-là que Balzac a pris la plume ;

il a son idée. Au mal il propose un remède. Quel est-il ?

Ce mot SOCIÉTÉ, dit-il, est une transition naturelle pour arriver aux moyens de défense que nous croyons avoir trouvés, et qu'il est urgent d'employer contre les oppressions légales, contre les oppressions de l'étranger, contre les oppressions intimes que nous signalons . . . . . .

. . . .

N'attendez pas du gouvernement qu'il fasse une enquête sur l'état de la littérature, considérée comme intérêt matériel, comme produit énorme, comme moyen d'imposer à l'Europe, de régner sur l'Europe par la pensée, au lieu de régner par les armes. Non le gouvernement ne fera rien.

. . . .

Notre salut est en nous-mêmes. Il est dans une entente de nos droits, dans une reconnaissance mutuelle de notre force. Il est donc du plus haut intérêt pour nous tous que nous nous

assemblions, *que nous formions une société*, comme les auteurs dramatiques ont formé la leur.

Enfin ! Balzac a prononcé le mot, amorcé et préconisé l'idée, le mode unique de salut. En écrivant cette phrase, Balzac a fondé LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES.

Il a fait davantage encore, il a précisé et défini le rôle qu'il entendait donner à l'association dont il demande la création. La dernière page de la *Lettre aux Ecrivains Français* est tout entière à citer :

L'auteur de cette lettre connaît assez le monde pour ne pas avoir la prétention de vous imposer ses idées, il veut seulement vous les exposer, afin qu'elles en fassent naître de meilleures, si elles n'étaient pas adoptées. . . . .
. . . .

Notre société pourrait avoir encore l'influence de régénérer la librairie ; mais aucun bien n'est possible sans le concours de toutes nos volontés vers un résultat qui doit augmenter le bien être de tous, et qui sera le salut d'un commerce chancelant. Notre société constituée saura demander de nouvelles lois sur la propriété littéraire, saura faire fixer les questions pendantes, et empêchera toute contrefaçon étrangère. Les moyens dont nous nous sommes occupé, et que nous croyons efficaces, nécessitent cette association, qui seule pourra faire les démarches utiles au succès ; démarches d'ailleurs peu coûteuses. Sans doute il serait beau de voir la république des lettres avoir ses ambassadeurs, envoyer dans les pays voisins des hommes éminents entourés de plus d'éclat que n'en ont les plénipotentiaires, et traiter ses intérêts de langue à langue, en rendant à ce mot le sens qu'y attachait l'ordre de Malte. . .

. . . .

Chaque profession a son association philanthropique, et l'hôpital n'existe ni pour nos imprimeurs ni pour nos relieurs. Il n'est pas d'ouvrier qui n'ait sa société maternelle qui lui donne aide et assistance dans ses moments de détresse. Nous seuls artistes, écrivains, sommes sans un lien commun . . . .

. . . .

Réunis, nous sommes au-dessus des lois, car les lois sont dominées par les mœurs. Ne constatons nous pas les mœurs ? La civilisation n'est rien sans expression. Nous sommes, nous savants, nous écrivains, artistes, nous poètes, chargés de l'exprimer. Nous sommes les nouveaux pontifes d'un avenir inconnu, dont nous préparons l'œuvre. Cette proposition, le XVIIIe siècle l'a prouvée. Réunis, nous sommes à la hauteur du pouvoir qui nous tue individuellement.

Réunissons-nous donc pour lui faire reconnaître les droits et les majestés de la pensée.

Ainsi nous pourrons tendre la main au génie méconnu, dès que nous aurons conquis un trésor commun, en reconquérant nos droits. Disons-le bien haut, il faut aide et secours au talent.

. . . .

Ne sera-ce pas ménager la fierté des hommes jeunes et déjà grands, que de faire accourir près d'eux la république entière pour les saluer, pour veiller à leur début, pour consoler leur vieillesse si le malheur voulait qu'ils trouvassent l'infortune au déclin de la vie ? Mais notre assemblée dût-elle se dissoudre après avoir fait cesser les maux de la contrefaçon, celui du timbre, et obtenu de nouvelles lois sur la propriété littéraire, elle aurait assez fait et pour le présent et pour l'avenir.

Nous attendrons quelques adhésions pour poursuivre une œuvre juste que nous n'abandonnerons jamais.

Une réunion préparatoire sera nécessaire pour prendre quelques précautions d'ordre. . . . .

Comme les marchands du moyen âge, qui laissaient leurs différents à la porte de leur parlouère, nous laisserons nos opinions, nos antipathies, nos vanités à la porte, pour ne nous occuper que de la chose publique, et peut-être ne reprendrons-nous pas toujours tout en sortant.

. . . .

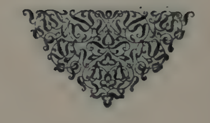
Messieurs les faiseurs de lois, protégez-donc les arts et la langue, car, quand vos intérêts matériels n'existeront plus, vous vivrez par nos pensées qui seront debout, et qui, si le pays pouvait disparaître, diraient : Là fut la France !

Comme on le voit, chaque paragraphe de cet appel aux gens de lettres trace et jalonne à l'avance la route que la future société va suivre avec tant de succès.

Mais elle ne se constitue pas tout de suite. Ces adhésions que Balzac attendait, qu'il espérait sûrement, ne viennent pas. Quelque pressant que soit l'intérêt ne faut-il pas

compter avec l'inertie naturelle des intéressés, avec la jalousie professionnelle ? On voudrait bien marcher, mais pas derrière Balzac. Un homme de moins de génie, mais de savoir-faire, réussira mieux.

Louis Desnoyers allait être cet homme là.





III

« Le plus grand malheur d'un homme de lettres — a dit Voltaire en son *Dictionnaire philosophique* — n'est pas d'être l'objet de la jalousie de ses confrères, la victime de la cabale, du mépris des puissants du monde, c'est d'être jugé par les sots,.... Son grand malheur encore est ordinairement de ne tenir à rien. Un bourgeois achète un petit office et le voilà soutenu par ses confrères. Si on lui fait une injustice, il trouve aussitôt des défenseurs. L'homme de lettres est sans secours, il ressemble aux poissons volants ; s'il s'élève un peu les oiseaux le dévorent ; s'il plonge les poissons le mangent. » — Et Voltaire

ajoute : « — L'homme de lettres est descendu pour ses plaisirs dans l'arène, il s'est lui-même condamné aux bêtes. »

C'est en 1755 que l'auteur de *Candide* publiait ces lignes. Soixante-dix-huit ans après, Balzac demandait que les individualités fissent un groupe et devinssent une force.

Il le demanda et il l'obtint.

Mais admirons la logique imperturbable du destin. Cette idée très noble et très humaine et très simple en même temps, Balzac s'en verra dépouillé aussi. Il en a déposé le germe au hasard, un autre la recueillera, la couvera, la reproduira comme sienne, et Louis Desnoyers sera, pour l'histoire, le fondateur de la Société des Gens de Lettres, l'Americ Vespuce de notre Christophe Colomb.

— Eh quoi, dira-t-on, ce brave Desnoyers n'était-il pas capable d'avoir la même idée que Balzac et, de plus n'a-t-il pas le mérite de l'avoir mise sur pied ?

Sans doute, il en eût pu être capable, mais nous n'en avons aucun indice, tandis que de l'initiative de Balzac, de la priorité de son idée, nous avons la proclamation, nous avons l'évidence.

— Mais l'idée n'est rien, dit-on, tant qu'elle n'est pas réalisée !.....

C'est l'argument de tous les spoliateurs d'idées.

Ecoutons la leçon que fait Claparon à César Birotteau en pensant à Balzac :

Il y a l'homme à idées qui n'a pas le sou, comme tous les gens à idées. Ces gens-là pensent et dépensent sans faire attention à rien. Figurez-vous un cochon qui vague dans un bois

à truffes ! Il est suivi par un gaillard, l'homme d'argent, qui attend le grognement excité par la trouvaille. Quand l'homme à idées a rencontré quelque bonne affaire, l'homme d'argent lui donne alors une tape sur l'épaule et lui dit : « Qu'est-ce que c'est que ça ? Vous vous mettez dans la gueule d'un four, mon brave, vous n'avez pas les reins assez forts ; voilà mille francs, et laissez-moi mettre en scène cette affaire. »

Bon ! le banquier convoque alors les industriels. « Mes amis, à l'ouvrage ! des prospectus ! la blague à mort ! » On prend des cors de chasse et on crie à son de trompe : « Cent mille francs pour cinq sous ! » ou cinq sous pour cent mille francs, des mines d'or, des mines de charbon... Enfin tout l' « esbrouffe » du commerce. On achète l'avis des hommes de science ou d'art, la parade se déploie, le public entre, il en a pour son argent, la recette est dans nos mains. Le cochon est chambré sous son toit

avec des pommes de terre, et les autres se chafriolent dans les billets de banque. Voilà, mon cher monsieur. Entrez dans les affaires. Que voulez-vous être ? Cochon, dindon, paillasse ou millionnaire ?

(César Birotteau.)

Un homme pauvre qui trouve une bonne idée m'a toujours fait l'effet d'un morceau de pain dans un vivier : chaque poisson vient lui donner un coup de dent.

(Les Ressources de Quinola.)

La vérité est que le tort (si tort il y a) des inventeurs c'est d'avoir des idées à jet continu et de ne pouvoir ainsi les suivre, les mettre toutes au point, pratiquement, en un mot, les réaliser, tandis que l'homme d'affaires qui a recueilli une idée consacre tous ses soins, toute sa science, à celle-là seule, et en accumulant sur elle son énergie, son

temps et ses ressources, il ne peut manquer de mener à la pleine maturité le germe qu'il a... disons : adopté.

Entraîné par la surproduction fiévreuse que nous connaissons, Balzac pouvait-il donner à son idée de société la forme et la formule pratiques ?

Evidemment non, il a jeté son idée aux vents, s'en fiant à eux d'en déposer le germe dans le cœur de chacun de ses confrères, et il a attendu, assuré de l'avenir...

... L'avenir !... c'était Louis Desnoyers.

Mais il ne perd pas de vue son projet, il poursuit sa campagne à toute occasion, et sans reproduire tout ce qu'il a écrit à ce sujet dans les années 1834 et 1835, en laissant de côté la préface du *Livre Mystique* (1835), la préface du *Lys dans la Vallée* (1836), il y a lieu de citer comme typique son article sur la « Propriété littéraire » du

30 octobre 1836 (dans la *Chronique de Paris*) qui est pour ainsi dire la condensation de la *Lettre aux Ecrivains français* et dont l'argument se retrouve dans le *Manifeste* qu'il rédigea plus tard (1841) au nom de la Société des Gens de Lettres.

L'idée d'association a donc fait son chemin. Elle a pris corps grâce à Louis Desnoyers, à qui nous ne refusons pas de rendre justice pour son esprit pratique d'adapteur; à qui nous reprochons seulement de n'avoir pas mis dès la première heure la société nouvelle sous le patronage de son inspirateur, et semblant par là-même avoir voulu garder pour soi seul le mérite de cette initiative. L'intermédiaire, indispensable sans doute, ne doit pas éclipser l'inventeur.

Mais, écarté de la nouvelle société à la première heure de sa fondation, Balzac ne tarda pas d'y faire une entrée sensationnelle.

Suivons l'ordre des faits.

Le 10 décembre 1837, Louis Desnoyers (il avait fondé le *Journal des Enfants* pour lequel il écrivit *Jean-Paul Choppart* et que Balzac a désigné dans l'*Illustre Gaudissart*) alors directeur du *Siècle*, réunit chez lui 14, rue de Navarin, un certain nombre de rédacteurs littéraires des journaux de Paris. Le projet qu'il soumit à ses collègues fut approuvé, les bases d'une société furent établies et une première assemblée tenue le 31 décembre chez M. Pommier, ancien avoué, rue de la Michaudière, déclara la Société constituée de ce fait. Un comité provisoire est nommé pour l'action à poursuivre et une première assemblée générale a lieu le 16 avril 1838, dans la salle de l'Athénée des familles, passage Choiseul, sous la présidence de Villemain. La Société

était créée. Elle avait reçu des adhésions éminentes : Victor Hugo, Alexandre Dumas, Frédéric Soulié, Léon Gozlan, Désiré Nisard, etc... et nous n'y voyons pas Balzac... C'est son idée qui triomphe, sa propre conception qui se réalise, et il n'est pas là ! On ne peut faire que deux suppositions : ou Desnoyers n'a pas sollicité Balzac ou Balzac, dont on connaît la susceptibilité ombrageuse, n'a pas été satisfait que l'œuvre fût mise en mouvement sans qu'on l'eût inscrit en tête.

Il estime que Desnoyers lui vole son projet et il boude. Mais il a trop d'esprit pour bouder longtemps contre son ventre et le 28 décembre 1838, il demande son admission.

« M. de Balzac demande à faire partie de la Société. Il est admis » dit sèchement le procès-verbal. N'importe, M. de Balzac est dans la place et il y tient sa place. On sent

à la lecture des procès-verbaux des travaux du comité, son activité, sa fécondité d'idées qui choquent et bouleversent parfois le groupe un peu plus rassis, un peu moins enthousiaste.

En 1839, Villemain est appelé au ministère de l'Instruction publique et c'est Balzac qui est élu président. Si l'on considère que Villemain avait été choisi surtout en considération de sa situation politique et parce qu'il fallait un parlementaire comme parrain et patron de la Société naissante, il en résulte que c'est bien Balzac qui en fut le premier président réel en tant qu'écrivain. Ses vices-présidents étaient Léon Gozlan et Félix Pyat.

L'un des premiers actes du comité est la publication d'un recueil auquel devaient participer les membres de la nouvelle société.

Balzac y contribue par une nouvelle, *Pierre Grassou* (1).

M. Jules Claretie lui attribue aussi la rédaction de *l'Introduction*, mais le procès-verbal affirme et le style confirme que c'est Louis Reybaud qui en fut chargé. Néanmoins c'est encore l'esprit de Balzac qui domine en cette introduction, c'est sa formule si non sa phrase.

On parle beaucoup, on s'occupe beaucoup d'associations depuis quelques années — y est-il dit — et dans l'état de luttes ou vivent nos sociétés, ce n'est là ni un mot vide de sens, ni une recherche vaine.

Même pour les esprits les plus dégagés des théories aventureuses, la vie actuelle est loin de réaliser toute la somme de biens possible et il

(1) *Babel*, publication de la Société des Gens de Lettres, Paris, 1840. Renouard, éditeur.

reste évidemment quelque chose à faire soit dans le monde des passions, soit dans le monde des intérêts. Les désordres, qui, se traduisent ici en rivalités politiques, là en concurrences industrielles appellent, suivant les uns de prudents palliatifs, suivant les autres un traitement héroïque tous s'accordent à prononcer le même mot : Association.

Malheureusement si le mot est trouvé, la formule manque.

Mais si l'Association dans l'ordre matériel est un problème dont l'inconnue n'est pas dégagée, si elle invoque des formules mystérieuses, multiples, incertaines encore, dans l'ordre moral ces obstacles s'aplanissent, ces difficultés disparaissent. Le lien entre les intérêts est complexe ; le lien entre les intelligences est simple et direct ; on refuse de mettre sa fortune au service d'une idée ; on n'hésite pas à y mettre son temps et ses soins.

De là il résulte que l'association des senti-

ments précèdera l'association des intérêts, et que de petites communions partielles dans un rayon purement affectif, signaleront comme autant d'avant-coureurs la grande communion des passions et des richesses générales. Quand même ce serait là un rêve, il est trop beau et trop consolant pour qu'on en repousse les illusions.

La Société des Gens de Lettres se rattache évidemment aux Associations qui procèdent surtout du cœur.

On lui a reproché avec plus d'aigreur que de raison de ne s'être pas assez défendue contre une tendance à la fiscalité littéraire, d'avoir plaidé en faveur des travaux de l'esprit, la thèse de *l'ubiquité* (1) du salaire et d'avoir ainsi exposé les ouvriers de la pensée à de fâcheuses assimilations. Le reproche serait juste et les gens de lettres ne seraient pas exposés à l'encourir dans une société autrement organisée que l'est la

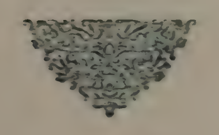
(1) C'est la thèse de Sainte-Beuve.

nôtre, dans une société qui se fonderait sur le désintéressement. Mais au milieu d'un monde ou il n'y a de grâce pour personne, ou tout se base sur le calcul, où tout se meut dans le cercle d'un droit étroit et rigoureux, trancher du grand seigneur, se donner des airs de libéralité, de dévouement, de détachement, d'abnégation héroïque, ce ne serait pas seulement une folie, mais encore un ridicule. Le Stoïcisme ne doit pas tourner en mystification.

« — Qui ne reconnaît là Balzac, ce théoricien de la force ? dit M. J. Claretie. Mais il ajoute bien vite, dieu merci, des arguments moraux à ces arguments matériels et après avoir déclaré que la Société entend faire la « police de la contrefaçon intérieure », il ajoute que « cette police ne doit-être regardée que comme un incident fugitif dans la vie de la Société des gens de lettres. »

« La pensée fondamentale qui a, dit-il, réuni un si grand nombre d'écrivains, a une toute

autre élévation, une toute autre dignité !... Notre famille littéraire s'en allait éparse dans les mille sentiers de la publicité. On a voulu la grouper, la constituer fortement, sagement, dans des conditions d'unité imposante. On a entendu créer un centre où les forts tendissent la main aux faibles, où les ressources de l'association vinssent en aide aux misères de l'isolement. Il est temps, concluait l'auteur de l'*Introduction*, de compter avec l'intelligence qui n'a jamais su compter avec personne. »





IV

Le Comité, sous l'inspiration de Balzac, déploie une activité fièvreuse. Léon Gozlan proposait d'écrire un Dictionnaire de la langue française, donnant l'histoire de chaque mot ; projet grandiose et qui posait la Société en rivale de l'Académie. Pour examiner cette proposition et d'autres avec elle, le comité nomme une commission de trois membres composée de Hugo, Balzac et Gozlan.

Cette commission se réunit aux Jardies, à la table de Balzac, et Gozlan a laissé de cette

entrevue un récit amusant *(Balzac en pantoufles.)* La lettre suivante de Balzac à Victor Hugo pour l'y convier, est aussi à citer, car elle montre comment le propriétaire des Jardies entendait son rôle de président de la Société des Gens de Lettres.

Paris, le 19 juillet 1839

Monsieur et cher collègue,

Nous avons l'honneur de vous annoncer que, dans sa séance de ce jour, le comité vous a nommé, ainsi que M. Gozlan et moi, pour décider une chose grave relative à la littérature et à notre Société. J'ai donc l'honneur de vous proposer de venir déjeûner aux Jardies chez moi à Sèvres, pour pouvoir mûrir à notre aise, sous les ombrages des bois, ce projet qui est immense. M. Gozlan a accepté.

Ainsi, sans réponse, je compterai sur vous ;

au cas contraire, ayez la complaisance de prévenir M. Gozlan du non.

Trouvez ici mes sincères hommages d'admiration.

DE BALZAC.

P.-S. — Pour arriver aux Jardies, on prend l'omnibus de Sèvres au Carrousel et on se fait arrêter à l'arcade de Ville-d'Avray. Les Jardies sont sur la route de Ville-d'Avray, après l'arcade du chemin de fer.

Victor Hugo n'a parlé nulle part de cette entrevue, Léon Gozlan, dans *Balzac en pantoufles,* n'en rapporta que les à-côté pittoresques mêlés de quelques galéjades. Sur le fond même des questions littéraires qui y furent débattues, il est muet, sans doute parce que ses idées y furent combattues par celles de Balzac. En fait c'est une véritable

séance du Comité qui se tient sur la terrasse des Jardies en ce mois de juillet 1839.

Balzac est chargé du rapport, il écarte l'idée d'un dictionnaire mais conclut à un projet non moins grandiose.

M. Edouard Montagne (1), qui nous cite le fait, néglige de dire en quoi consistait ce projet *balzacien*.

Peut-être s'agit-il de *l'expropriation* appliquée à la littérature, idée que précisément énonce et soutient sa *Lettre au directeur de la Presse* du 17 août 1839 (notons en effet la coïncidence des dates).

Balzac y décrit la ruine causée à la littérature française par la contrefaçon belge et constate que cette contrefaçon ne s'exerce pas sur les œuvres classiques tombées dans le domaine public.

(1) Edouard Montagne : *Histoire de la Société des Gens de Lettres.*

« Après tout, dit-il, que contrefait la Belgique ? Les dix ou douze maréchaux de France littéraires, selon la belle expression de M. Victor Hugo, ceux qui font œuvre, collection et qui offrent à l'exploitation une certaine surface commerciale.

« N'est-il pas prouvé qu'avec cinq ou six millions l'Etat désintéresserait ces auteurs et pourrait stipuler que, moyennant un certain prix par volume, tous les deux ans, leurs productions nouvelles tomberaient dans le domaine public ? Certes, si la France exerce une prépondérance en Europe, elle le doit surtout à ses hommes d'intelligence.

« Aujourd'hui la plume a évidemment remplacé l'épée, et les veilles où l'on répand tant de pensées sont bien moins reconnues que les campagnes où l'on n'a versé que du sang. Beaucoup de gens qui trouvent juste et naturel de dépenser des millions pour loger les échantillons de l'industrie, de commander pour trois

ou quatre millions par an à la peinture, à la statuaire, de donner dix-huit cent mille francs de primes à la pêche des morues, de venir en aide pour dix millions à l'agriculture souffrante, de racheter les usines à sucre, de jeter vingt millions à l'architecture, ouvriront de grands yeux à l'idée bizarre d'offrir cinq ou six millions pour solder douze années de travaux à quelques hommes pleins de gloire, mais voués à une misérable existence intérieure ; cependant, ils sont réservés à une plus grande stupéfaction, si les plus sévères calculs trouvent grâce devant eux et s'ils veulent, en descendant à l'application, se convaincre ici que le trésor public recouvrera promptement la somme qu'il aura donnée. En quoi le *désintéressement pour cause d'utilité publique* serait-il ridicule appliqué aux produits de l'intelligence, qui sont un besoin de tous, tandis qu'il est pratiqué sévèrement pour les voies de communication et surtout quand il est dans une proportion minime, com-

paré aux exigences des travaux publics et quand les froissements d'intérêt privé n'y existent point ? Un despote ferait cela demain. »

C'est bien là une idée à la Balzac, au premier abord suffocante ! Aussi, ne nous étonnons pas trop si Ed. Montagne en est suffoqué. Il ne nous le cache pas : « Cet écrivain de génie, dit-il, le plus grand observateur, le plus profond logicien de son époque, traitait les affaires avec un *tel défaut de sens moral*, que ses collègues effarés ne le discutaient plus depuis longtemps. (1) »

Singulier phénomène ! Ils ne le discutaient plus mais ils l'avaient nommé président, mais ils le déléguaient dans une commission d'études et ses collègues de cette commission lui confiaient la rédaction du rapport !

M. Ed. Montagne ajoute :

(1) *Histoire de la Société des Gens de Lettres.*

« Ce fut assez qu'il offrit je ne sais quelle combinaison à triple serrure pour qu'elle fut exécutée par la question préalable. Cet échec du romancier faillit même porter bonheur à la question du dictionnaire que M. Léon Gozlan parvint à ressusciter dans la séance du 14 février 1840 et qui fut enterrée définitivement à la fin de la même année. »

Le témoignage de Montagne est curieux en son genre, car c'est encore Balzac qui, malgré son *défaut de sens moral*, va représenter la Société à Rouen, dans la tribune où, à côté de Berryer, il défend les droits de la presse.

Balzac est aussi chargé de répondre au nom du comité à l'article publié par Sainte-Beuve dans la *Revue des Deux Mondes* sur la *Littérature industrielle*. Cette lettre est à citer car elle montre l'hostilité que souleva à ses débuts la Société nouvelle. Elle prouve par

surcroît la vertigineuse activité de Balzac et son rôle pendant cette période de luttes.

A Monsieur Emile de Girardin
Rédacteur en chef de *La Presse*

Monsieur,

Dans le dernier numéro d'un recueil dont les propriétaires ont été condamnés envers moi, par le jugement du tribunal de première instance de la Seine, en date du 7 juin 1836, pour avoir vendu à une autre publication les épreuves incorrectes d'articles que, selon nos conventions, ils s'étaient engagés à ne faire paraître que dans leur revue, M. Sainte-Beuve a écrit les lignes suivantes :

« Je ne puis m'ôter de la pensée que le spirituel académicien (M. Villemain) n'avait accepté cette charge (la présidence des gens de lettres) que pour avoir occasion, *avec ce bon goût* qui ne

l'abandonne jamais et *avec ce courage d'esprit* dont il a donné tant de preuves dans toutes les circonstances décisives, de rappeler et de maintenir, devant cette démocratie littéraire, les vrais principes de l'indépendance et *du bon goût*,

« M. de Balzac, qui a été nommé président à l'unanimité en remplacement de M. Villemain, aidera peut-être au même résultat par des *moyens contraires*. »

Si j'étais seul en cause ici, comme mes écrits et ma personne y sont dans le cours de l'article de M. Sainte-Beuve, je mépriserais, selon ma coutume, les attaques, quelque injurieuses et calomnieuses qu'elles pussent être ; mais par respect pour ceux qui m'ont élu, je ne saurais laisser imprimer impunément que la *lâcheté d'esprit* et le *mauvais goût*, les seuls contraires du *bon goût* et du *courage d'esprit*, seront, pour la Société des Gens de Lettres le moyen de connaître les vrais principes de l'indépendance et du bon goût.

La seule réponse à faire à de pareilles assertions est de leur procurer la publicité qui leur manque ; je vous prie donc, Monsieur le rédacteur, d'insérer ma lettre dans votre prochain numéro et d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Aux Jardies, 5 septembre 1838.

DE BALZAC.





V

Les idées de Balzac se multiplient : c'est le projet d'un *Annuaire littéraire* (l'idée du *Bulletin* actuel), puis c'est sa candidature à l'Académie (comité du 23 octobre 1839) dans laquelle il associe son nom à celui de Hugo. C'est le projet d'établissement d'une Banque au profit des membres de la Société, laquelle escompterait le papier des sociétaires et consentirait des avances sur les manuscrits. « Pris en considération, ce projet va s'éteindre dans les bras d'une

commission nommée pour la circonstance » dit M. Edouard Montagne, dont la phrase a vraiment ici le sourire.

Le 18 août 1840, Balzac donne lecture de son *Code littéraire* qui est renvoyé à la commission de la « propriété littéraire ».

En enregistrant, sans avoir le temps ni la place pour les commenter, tous ces travaux de Balzac en faveur de la corporation entière des gens de lettres, n'oublions pas de remarquer qu'il se dépensait ainsi pour le bien public dans le moment où il était pour son propre compte le plus accablé de travail et de soucis; que c'est en cette époque qu'il écrivait *Pierrette*, *Un Prince de la Bohême, Un Grand homme de province à Paris*, *Ursule Mirouet;* qu'il faisait représenter *Vautrin;* qu'il tentait l'effort de la *Revue Parisienne;* qu'il se débattait enfin contre les croquants

de Sèvres (1), les entrepreneurs des Jardies et ses créanciers, dont la coalition allait le faire se réfugier dans l'ermitage de la rue Basse à Passy. (Novembre 1840).

En 1841, il fait partie de la commission chargée de la rédaction du *Manifeste*, par lequel la Société des Gens de Lettres voulait intervenir aux débats ouverts devant la Chambre des députés sur la propriété litté-

(1) A M. Louis Desnoyers, Sèvres, vendredi soir, 1840.

Mon cher Desnoyers,

On m'a jeté, sans aucun égard à ma qualité de membre de la Société des Gens de Lettres, dans une ignoble prison à Sèvres, pour ne pas avoir été dans les vignes voir si des échappés de Paris ne mangeaient pas les raisins. Grave crime envers la garde nationale rurale instituée pour préserver les vendanges ! Et j'en ai pour soixante-douze heures.

Il m'est impossible de me rendre à l'Assemblée, et je vous explique le cas, afin qu'on n'y voie pas autre chose que la difficulté de sortir. C'est absolument aussi rigoureux, et plus que si j'avais volé quelques millions à des actionnaires.

Mille compliments,

DE BALZAC.

raire. Les lettres de Balzac que nous possédons sur ces travaux semblent indiquer que l'entente ne fut point parfaite entre les collaborateurs. Il n'y eut pas de *Manifeste*, mais seulement une brochure où Balzac publia le texte de ce qui était probablement son projet personnel, sous le titre de : *Notes sur la propriété littéraire* (1).

A la même heure, Lamartine prononçait à la Chambre un magnifique discours sur les revendications de la littérature. L'un et l'autre n'étaient-ils pas bien désignés pour ce rôle d'avocat des poètes malheureux, ces deux frères qui connurent l'un et l'autre le poids écrasant de la dette !

Ces *Notes sur la Propriété littéraire* sont un vigoureux et touchant complément de la *Lettre aux écrivains français*. C'est dans ces

(1) Hetzel et Paulin, éditeurs, Mars 1841.

Notes qu'il formule à l'adresse des députés ce magnifique aphorisme trop peu connu :

« N'oubliez pas qu'un beau livre est une victoire remportée tous les jours par la langue française sur les autres pays ! »

Et il croyait toucher le cœur de ces politiciens en leur jetant le cri de son propre cœur :

« Ceux de nous qui meurent entièrement ont bien vécu, jamais la médiocrité n'a failli à solder la médiocrité. Faites, Messieurs, que le martyre de l'homme de génie profite à sa famille : toute la question est là !..... »

Et pour lui la question débattue devant la Chambre se résume en cette proposition :

« Si l'on accorde cinquante ans pourquoi pas la perpétuité ? (p. 314). Je demande donc l'assimilation absolue de la propriété

littéraire à la propriété telle qu'elle est définie par le Code civil (p. 300) ».

On sait que la Chambre enterra proprement le débat ; il fallait attendre 1852 pour obtenir d'un *despote* (Balzac avait-il vu assez juste !) la consécration légitime des débats de 1841. Le décret de Napoléon III a été la réponse due à Balzac, mais Balzac n'était plus là pour jouir de son succès.

Peut-être la difficulté et l'insuccès de ces travaux en collaboration avec des confrères qui ne savaient pas s'élever aux mêmes hauteurs pour étudier, pour définir, pour embrasser ces vastes questions furent-ils une des causes qui le déterminèrent à donner sa démission (Octobre 1841). Cette démission ne fut pas acceptée. Las, écœuré, Balzac reste membre de la Société — malgré lui — mais ne prend plus part à ses travaux. On ne retrouve plus son nom dans les procès-

verbaux que pour y lire le 20 août 1850 ces simples mots : « *On apprend la mort de M. de Balzac* ».....

Il resterait peut-être un sujet plus général à traiter ici, c'est à savoir si, en assimilant trop étroitement la Littérature à une carrière industrielle, le mouvement d'émancipation dont nous venons d'esquisser l'évolution a profité vraiment à la Littérature en tant qu'Art, et si d'autre part, en même temps qu'il créait une bourgeoisie professionnelle opulente, il ne constituait pas, par contrecoup, un prolétariat intellectuel infiniment plus malheureux que l'autre, car il multiplie ses souffrances par le jeu incessant de son imagination ?

Mais ce sujet sortirait du cadre que nous nous sommes tracé pour aujourd'hui, et qui

était de nous associer et d'associer le nom de Balzac aux fêtes anniversaires de la fondation de la Société des Gens de Lettres, et d'établir que la Société a envers Balzac, du fait du geste initial de 1833, une dette qu'elle n'a pas acquittée par l'érection d'une statue.

Qu'il nous soit permis de lui signaler l'existence d'un monument digne de sa sollicitude et trop négligé d'elle : *La Maison de Balzac.* (1)

ROYAUMONT.

(1) La Maison de Balzac est située à Passy, 47, rue Reynouard et 24, rue Berton.



